



Formation Préparatoire à l'examen AIPR Opérateurs, Concepteurs, Encadrants

INFORMATIONS PRATIQUES :

Public visé:

Tout salarié ou agent exécutant des travaux chargé de conduire des engins de chantier et/ou d'effectuer des travaux urgents dispensés de DT et DICT, intervenant en suivi et encadrement de travaux, intervenant en préparation administrative et technique des travaux

Durée: 7 heures. Soit 1 jour

Le renouvellement de l'AIPR est obligatoire avec une périodicité recommandée de 5 ans.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Appliquer le contenu réglementaire de la réforme DT-DICT lié aux exigences de l'examen AIPR
- Identifier les différents réseaux.
- Adapter sa méthode de travail aux risques identifiés.
- Travailler en équipe et en sécurité à proximité de réseaux.
- Réussir l'examen AIPR par QCM

CONTENU DE LA FORMATION :

PROGRAMME

Réglementation concernant les interventions sur le domaine public

- Présentation de la réforme anti-endommagement
- Qu'est ce que la DT, la DICT et l'AIPR ?
- Les acteurs et leur rôle : responsable de projet, le maître d'ouvrage, le maître d'œuvres...
- Les autorisations nécessaires pour intervenir sur le domaine public

Principes et points importants de la réforme

- Les principes de l'évolution réglementaire
- Les textes réglementaires et le calendrier de la réforme • Le guichet unique : utilisation en direct
- La terminologie utilisée à travers la réforme
- La prévention des dommages : la certification des prestataires de détection et de géo référencement des

réseaux, la formation et l'habilitation du personnel

- La particularité des travaux à proximité de réseaux électriques
- Le formulaire commun DT DICT, Le récépissé commun et les délais à respecter, La déclaration conjointe DT DICT
- Les ATU (Avis de Travaux Urgents)
- Le constat contradictoire

Le guide technique de la réforme

- Prescription du guide technique
- Généralités sur les réseaux, Les réseaux électriques, les réseaux gaz
- Le marquage-piquetage
- Le déroulement d'un chantier, les règles à suivre
- Les endommagements des réseaux, comment se comporter ?
- Les opérations de localisation, Les investigations complémentaires
- Les clauses techniques et financières

Réalisation de l'examen

Méthodes et moyens pédagogiques :

Formation théorique en salle : • Animation par le formateur à l'aide d'un support par vidéoprojecteur • Alternance d'apports théoriques, d'exposés illustrés, d'étude de cas et d'exemples de question issues du Guide technique et du QCM. - Le séquençage pédagogique de cette action se décompose de la façon suivante : - La réglementation, les principes et points importants de la réforme - Le guide technique de la réforme - Etude de cas et mise en situation - Entraînement au QCM ; Examen (durée 1 heure)





Datadock



Formation Préparatoire à l'examen AIPR Opérateurs, Concepteurs, Encadrants

SUIVI –ÉVALUATIONS :

- Suivi et sanction de la formation : feuille de présence, attestation individuelle et attestation de compétence AIPR en cas de réussite aux examens.

Au terme de la session, une connexion directe sur la plateforme du MEEM permettra à chaque candidat de passer l'examen et de répondre aux questions posées et de satisfaire aux conditions de réussite s'il obtient une note supérieure au minima requis

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Contexte réglementaire :

Arrêté du 15 février 2012 et Article R554-31 du Code de l'environnement.

A compter du premier janvier 2018, les salariés du maître d'ouvrage, du maître d'œuvre et de l'entreprise de travaux, ne pourront intervenir sans autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) délivrée par l'employeur sur la base d'une Attestation de compétences remise par un centre d'examen.

Accessibilité aux personnes handicapés :

Accessibilité aux personnes handicapés reconnu apte médicalement.

Conditions d'accueil conforme aux normes d'accessibilité des publics en situation de handicap.

Conditions tarifaires :

Se référer à l'offre de prix envoyée avec le programme

Modalités d'accès :

Dès réception du bulletin d'inscription et du devis signé.

Délais d'accès :

En INTRA : de 2 à 5 jours suivant la disponibilité du formateur.

En INTER : Suivant le calendrier Inter-entreprise (voir site internet).

Équipement de protection individuelle à apporter :

Se référer à la convocation de formation.

Intervenants :

Formateur en prévention des risques professionnels.

Modalités de validation des acquis

La réussite au QCM est sanctionnée par une Attestation de compétences à destination de l'employeur en vue de la délivrance d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR Opérateur).

Sarl FOR'EXPERT - 10, Avenue Fontcouverte - 84000 AVIGNON

Tél : 04.67.66.44.78 – contact@forexpert-formation.com

Sarl au capital de 7 500 euros – Siret : 515 210 789 000 19 – RCS AVIGNON 515 210 789 – NAF 7022 Z –
« Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 84 03139 84 auprès du préfet de région Provence Alpes Côte d'Azur »
TVA FR41515210789 – IBAN : FR7610096181060008186260172 - BIC : CMCIFRPP





Datadock



Formation Préparatoire à l'examen AIPR Opérateurs, Concepteurs, Encadrants

Crée le 06/01/20-actualisé le 11/01/21

Sarl FOR'EXPERT - 10, Avenue Fontcouverte - 84000 AVIGNON
Tél : 04.67.66.44.78 – contact@forexpert-formation.com

Sarl au capital de 7 500 euros – Siret : 515 210 789 000 19 – RCS AVIGNON 515 210 789 – NAF 7022 Z –
« Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 84 03139 84 auprès du préfet de région Provence Alpes Côte d'Azur »
TVA FR41515210789 – IBAN : FR7610096181060008186260172 - BIC : CMCIFRPP

